

**Conseil d'administration - 7 janvier 2009  
compte-rendu**

**Présents :**

● **Au titre des membres fondateurs**

**Ecole des ponts :** Philippe Courtier, Gilles Robin, Serge Piperno

**ESIEE-Paris :** Didier Degny

**Université Paris-Est Marne-la-Vallée :** Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol, Christian Soize

**Université Paris 12 Val de Marne :** Suzanne Pontier, Luc Hittinger

**Laboratoire central des ponts et chaussées :** Rémi Pochat

● **Au titre des personnalités qualifiées :**

Yves Lichtenberger

Bernard Decomps

● **Au titre des membres associés :**

**Pôle Advancity :** Thierry Delarbre

**Ecole d'Architecture Ville et territoire :** Jean Michel Knop

**Centre scientifique et technique du bâtiment :** Hervé Charrue

**Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité :** Bernard Cambou

**Institut National de l'audiovisuel :** Marie Claire Amblard (nouvel associé)

● **Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :**

Jacques Désarmenien

● **Au titre des invités permanents :**

Le Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Charles-Henri Baltimor

Le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement représenté par Régine Brehier

● **Au titre des invités :** Denis Guillaumin, Bernard Morvan, Marcel Pariat, Patricia Pol

**Excusé(e)s :**

● **Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS :**

Marine Daniel,

● **Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :**

Jean-Yves Nedelec,

● **Au titre des élus représentant les doctorants :**

Fabienne Pierre,

La séance est ouverte à 17 heures par son président

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil
2. Adhésion de l'INA comme membre associé
- 3- Suites de l'opération Campus
- 4- Bilan du département des études doctorales
- 5- Mise en œuvre de la création d'une fondation
- 6- Fonctionnement de l'établissement et mise en place des services communs
- 7- Conventions avec les établissements fondateurs et Budget 2009
- 8- Questions diverses

**Point 1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil**

*Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité*

**Point 2 - Adhésion de l'INA comme membre associé**

Cette adhésion est une retombée positive de la place acquise par le PRES Université Paris-Est dans l'Est francilien et le prolongement de coopérations déjà engagées en matière de recherches et de formations engagées entre l'INA et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée qui s'étendront naturellement à l'université Paris12 Val-de-Marne.

Le renforcement d'un pôle image dans l'Est francilien intégré au PRES a été salué par la Ministre V Pécresse lors de sa venue à l'INA le 11 décembre.

*Le projet de convention, déjà adopté par le conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) du 18 décembre 2008, est adopté à l'unanimité.*

**Point 3 - Suites de l'opération Campus**

Le Projet "Campus Université Paris-Est" désigné "*Campus prometteur*" inscrit le PRES "Université Paris-Est" comme un des quinze pôles français qui comptent dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Pour concrétiser ce projet, le PRES a signé, en accord avec ses fondateurs, une convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations visant la définition d'un schéma directeur d'aménagement immobilier et foncier concrétisant les ambitions présentées dans le dossier présenté fin juin 2008 :

Le 2 septembre 2008, un accord a été signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour engager les études nécessaires à l'élaboration d'un schéma d'aménagement

Début octobre, le cabinet de conseil ALGOE a été sélectionné pour établir un pré-projet de schéma directeur d'aménagement urbain. Fin novembre 2008, le cabinet PERIGEE a été sélectionné pour accompagner le PRES comme assistant à maîtrise d'ouvrage. Fin janvier 2009, ALGOE proposera au PRES un diagnostic de l'état de l'immobilier, en terme de qualité des bâtiments existants et de disponibilités foncières ainsi qu'une étude des besoins et de leur faisabilité, et des hypothèses stratégiques en matière de schéma directeur s'appuyant sur une évaluation plus fine des coûts estimés, ainsi que des partenariats privés susceptibles d'être mobilisés. Début février 2009, le PRES disposera ainsi d'une esquisse de schéma directeur qui lui permettra d'engager sur la base d'estimations fiables la concertation avec le Ministère, la Région et les collectivités territoriales. Courant 2009, le PRES disposera donc d' **un schéma directeur d'aménagement concerté**, communs aux établissements, à l'Etat et à la Région, et cohérent avec le CPER en cours.

Au dernier trimestre 2008, plusieurs opérations sont venues conforter le projet Campus :

- la décision de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche de soutenir sur les crédits de son ministère la rénovation engagée par le ministère de l'Agriculture du site de **Maisons-Alfort**,
- la décision de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) de rejoindre le PRES comme membre associé pour permettre le développement d'un pôle thématique "Image et médias", d'enseignement supérieur et de recherche, soutenu par les collectivités territoriales de l'Est parisien (ACTEP)
- le choix par le ministère de l'Ecologie (MEEDDAT) d'un maître d'œuvre pour la réalisation du Bâtiment XXL à la Cité Descartes, et la décision de relocalisation du SETRA à Sourdin offrant l'opportunité de 4000m2 disponible pour la création d'un Institut de la Ville permettant le rapprochement des instituts d'urbanisme (IFU et IUP),
- la proposition de l'EPA Marne soumise au Secrétariat d'Etat à la Région capitale de constituer autour de la Cité Descartes un pôle de développement économique axé sur le Développement durable.
- l'engagement de discussions avec la Région Île de France indiquant la possibilité d'un élargissement du Contrat de projet Etat Région (CPER) qui n'aboutira pas sans que soit également clarifié l'importance des engagements sur les autres projets franciliens

La discussion de nos demandes obligent à quelques ajustements, à la fois entre type de financements (PPP, CPER,...), et type d'opérations (création, rénovation). L'orientation adoptée se décline sur les deux sites de la façon suivante : **Créteil** = Mondor + reconfiguration CMC (dont regroupement Lettre Sciences sociales), **Descartes** = Institut de la ville + reconfiguration Ader, Rabelais, Copernic. Elle est exprimée dans la note envoyée au Ministère sous couvert du Recteur de l'Académie de Créteil

#### **Point 4 - Bilan du Département des études doctorales**

Le débat sur ce point est reporté au Conseil de Mars où sera présenté un bilan de la rentrée ainsi que des premiers éléments de l'évaluation effectuée par l'AERES (Visite les 3 et 4mars)

#### **Point 5 - Mise en œuvre de la création d'une fondation**

Dans une première étape, l'enjeu réside dans l'explicitation des actions que nous souhaitons partager avec des partenaires privés, fondateurs et donateurs. Parmi celles-ci, on peut distinguer :

- le développement des formations et recherches sur des thèmes les intéressant : création de chaires d'entreprises, de postes de professeurs invités, soutien à des colloques et séminaires de dimension internationales et ouverts à des professionnels,...
- le développement de l'attractivité du territoire Paris-Est : soutien au transfert recherche entreprise, incubateur, lien pôle compétitivité, FPTLV et VAE, doctorants conseils,...
- l'ouverture du PRES à l'international : encouragement de la mobilité internationale (attraction de talents et ouverture des futurs cadres), soutien à la mobilité Master et Doctorat (en complément des actions Erasmus Licence), allocations de cotutelle,....
- la diversification de l'accès à l'enseignement supérieur : contribution à l'égalité des chances et à l'élargissement du vivier des futurs cadres via l'accompagnement des lycéens boursiers au mérite, la création dans les filières sélectives d'un accompagnement pédagogique renforcé,...

Sur chaque axe, des groupes de travail inter établissements contribueront à la clarification préalable des objectifs à fixer et atteindre en terme d'actions, à rendre plus visible l'avancement du projet, ainsi que ce qui devrait et pourrait être fait avec des moyens nouveaux ainsi que les modalités du partenariat nécessaire

Pourrait alors être constitué un noyau dur de partenaires : par ex. 1 à 2 entreprises par département scientifique et 3 à 5 pour les pôles Santé Société et Ville et son Ingénierie.

Pourront être choisis les statuts et les échéances à fixer. Pour rappel, une réunion de CA suffit pour créer une fondation universitaire, trois mois sont nécessaires (décision CA + Recteur Créteil) pour créer une fondation partenariale, et deux ans pour créer une Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) classique. Une note de synthèse issue de la direction des affaires juridiques du Ministère a été, à ce sujet, remise aux membres du Conseil.

#### **Point 6 - Fonctionnement de l'établissement et mise en place des services communs**

L'essentiel de l'activité du PRES a été consacrée d'une part au bon fonctionnement des Ecoles doctorales et à la préparation des futures Ecoles dont les projets seront évalués par l'AERES en février 2009 et qui devraient être pleinement opérationnelles à la rentrée 2009, et d'autre part au projet Campus.

La Direction des Etudes doctorales est maintenant assise, le Service d'ingénierie du développement international a commencé à élargir son activité et devra être renforcé. En outre, un accord a été passé avec la Cité internationale universitaire de Paris pour renforcer l'activité du Bureau d'accueil des chercheurs étrangers (dont les doctorants) et assurer une présence permanente sur le site de Créteil. Un projet de convention a été remis aux membres du Conseil.

Le PRES université Paris-Est apparaît ainsi comme un de ceux ayant le fonctionnement le plus avancé. D'autres - Lyon, Nancy- ont davantage progressé sur la valorisation de la recherche, ou engagés des actions pédagogiques –Bretagne pour le e-learning, Bordeaux pour une proposition commune de maquette de Licence). Il paraît également être le mieux intégré, le mieux intégré, mais d'autres - Nancy, Aix, Lille, Montpellier - envisagent des fusions d'universités à l'instar de l'exemple strasbourgeois.

Deux axes d'améliorations se dégagent:

-les moyens propres consacrés au PRES : l'expérience d'une année montre que nous ne répondrons pas aux attentes suscitées par la création du PRES sans consacrer un investissement initial plus important en ressources humaines. Cela signifie notamment que devront à minima être recrutés au cours de l'année 2009 au moins deux personnes de plus au SIDI, deux personnes supplémentaires au SRP, une personne supplémentaire au BICI pour Créteil, une personne de plus pour la partie informatique du système de gestion et une pour l'administration notamment RH, ainsi qu'un renforcement et une rationalisation des moyens de la Présidence (secrétariat dédié, recrutement à minima d'un demi-poste, réorganisation et extension des locaux). Le budget proposé pour l'exercice 2009 permet précisément, en recettes comme en dépenses, le financement des recrutements nécessaires.

-les synergies à développer entre établissements. C'est notamment la mission confiée aux groupes métiers et aux groupes thématiques existants ou en cours de constitution (voir schéma de fonctionnement du PRES). Un certain nombre d'axes commencent à être déterminés et explorés en commun (réseaux, marchés, ressources documentaires,...). D'autres nécessitent encore une clarification des orientations : systèmes d'information, plateforme insertion,

La mise en commun de services est nécessaire pour obtenir des gains en qualité et en productivité nécessaire au développement des établissements du PRES. En la matière

continuer à exister au niveau d'ambition qui est le nôtre implique au préalable d'utiliser au mieux nos propres forces. Une meilleure implication des établissements associés sera, dans ce cadre, systématiquement recherchée.

## **6.1 Mise en place du logiciel de montage et de suivi des contrats**

Le logiciel de montage et de suivis des contrats (LMSC) déployé par le Service de recherche partenariale permettra à tous les établissements du PRES et au PRES lui-même de saisir et d'utiliser les informations liées au montage des contrats de recherche jusqu'à la phase de signature. Pour un contrat donné, sa gestion financière et la responsabilité de sa mise en œuvre seront assurées par chacun des établissements du PRES partenaires du contrat. Le LMSC, étant interopérable entre les établissements, permettra aussi de disposer des informations de suivi de gestion scientifique et financière de ce contrat de recherche en les collectant sur les logiciels de chaque établissement du PRES partenaire du contrat afin d'aider les unités de recherche à suivre les dépenses.

Le LMSC comprendra également un niveau propre à chaque établissement du PRES lui permettant, s'il le souhaite, de gérer (au sens ci-dessus) des contrats qui ne sont pas des contrats de recherche.

La maîtrise d'ouvrage du LMSC est assurée par l'UPE. Le calendrier proposé est le suivant :  
décembre 2008, discussion du projet de cahier des charges, et validation par les directions des établissements engagés

janvier février 2009, lancement du marché et choix du fournisseur,

mars à mi-mai 2009, achat et déploiement du logiciel avec la constitution d'une équipe projet chargée de son paramétrage, de son implémentation et de la formation des utilisateurs.

Le coût d'achat du LMSC et le coût de son implantation (estimé autour de 60 000 € la première année et 10 000 € les années suivantes) seront financés par l'UPE pour la partie commune et par les établissements qui souhaitent participer à des contrats de recherche dont le suivi est fait par UPE. Il est à noter que VITRES contribue pour 35 000 € à la part UPE.

Il sera ultérieurement complété par la mise en place par certains établissements du PRES d'un logiciel de suivi des forces de recherche déjà déployé dans de nombreux établissements avec l'appui de l'AMUE (GRAAL) permettant un suivi régulier des forces mobilisées et des réalisations nécessaires au suivi et aux évaluations.

### **Point 7- Conventions avec les établissements fondateurs et Budget 2009**

Sont présentés les projets de conventions actualisés ou complétés par voie d'avenant. Sont évoquées d'ultimes modifications à opérer. Sur la base de leur prise en compte, *les projets de convention sont approuvés à l'unanimité.*

La constatation de l'amortissement des biens inscrits à l'actif du bilan de l'établissement est une obligation réglementaire. *Le conseil d'administration décide d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux correspondant à la durée de vie des biens figurant dans l'instruction comptable M 9.*

Sur la base de la note budgétaire et financière remis aux membres du Conseil et des tableaux de présentation synthétique permettant des comparaisons avec l'exercice 2008, est présenté le budget 2009. Est notamment soulignée la prise en charge dès l'exercice 2009 par le PRES, à hauteur prévue de 80 000 euros, du coût de l'acquisition au bénéfice des établissements

fondateurs de la ressource **Web of Knowledge**. Est également soulignée **en séance** la nécessité de procéder en séance à des **ajustements à la baisse en termes de recettes à hauteur de 122 400 euros, au titre de 2009**, d'une subvention **au titre du financement de post-doctorants** au motif de la perception de la dite subvention, à l'origine non prévue, sur l'exercice 2008. Une autre modification relative à l'inscription en dépenses de **11 000 euros**, au titre de dotation aux amortissements, est également proposée. La prise en compte de ces modifications aboutit ainsi à un projet de budget à hauteur de **1 653 000 euros**, dont l'équilibre est assuré par prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de **623 881 euros**

*Le projet de budget 2009, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.*

#### **Point 8 - Questions diverses**

Est proposé, après concertation avec le Ministère, d'appliquer aux Président et Vice-présidents du PRES les dispositions réglementaires en vigueur au sein des universités réglant les décharges et indemnités correspondantes. *Ce principe est adopté à l'unanimité*

La séance est levée à 19 heures

- **Calendrier** des futurs Conseils d'administration :

27 avril 2009 (Ecole des Ponts), 29 juin 2009 (Créteil), 5 octobre 2009 (ESIEE), 14 décembre 2009 (UPEMLV) à 17h